

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

employés de notaires : caisses

Question écrite n° 46697

#### Texte de la question

M. Julien Dray souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le manque criant de personnels à la caisse de retraite des clercs et employés de notaires. Actuellement, 100 000 feuilles de maladie sont en souffrance. Il est prévu un retard de 250 000 feuilles pour fin 2000. Ce sont 85 000 familles qui sont directement concernées. C'est pour cette raison que le conseil d'administration a voté l'unanimité la création de 29 emplois afin de résorber ce retard. Pourtant, il apparaît que les représentants de l'Etat ont refusé cette décision. C'est pourquoi, il lui demande quelles mesures elle compte prendre afin que la caisse de retraite des clercs et employés de notaires puisse résorber son retard.

### Texte de la réponse

La caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) doit faire face à un problème réel mais transitoire dans le secteur maladie, lié à la mise en place d'un nouveau logiciel de liquidation des prestations d'assurance maladie. Néanmoins, la montée en charge de la carte Sesam-Vitale et la télétransmission des données permettront, à échéance rapprochée, des gains de productivité importants. Le ministère de l'emploi et de la solidarité et le ministère chargé du budget ont fait savoir à la CRPCEN qu'ils étaient favorables à la création de vingt-trois postes dont treize transformations de contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée et dix créations supplémentaires, soit une croissance des effectifs permanents de 10 %. Cela permettrait notamment de titulariser les personnels employés à des tâches permanentes sous contrats à durée déterminée. Cet effort, exceptionnel, avait pour but de pallier les difficultés temporaires rencontrées par la caisse, d'améliorer les conditions de travail de son personnel et de stabiliser l'emploi des personnes recrutées sur des contrats de travail à durée déterminée. Le conseil d'administration de la caisse souhaite néanmoins une augmentation d'effectif plus importante, qui ne prend pas en compte la diminution prévisible à moyen terme de la charge de travail de la caisse. L'inspection générale des affaires sociales a été chargée de mener une mission d'expertise sur le fonctionnement de la CRPCEN et sur ses besoins réels.

#### Données clés

Auteur : M. Julien Dray

**Circonscription**: Essonne (10<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 46697

Rubrique: Retraites: régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : emploi et solidarité Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 22 mai 2000, page 3077 **Réponse publiée le :** 7 août 2000, page 4723